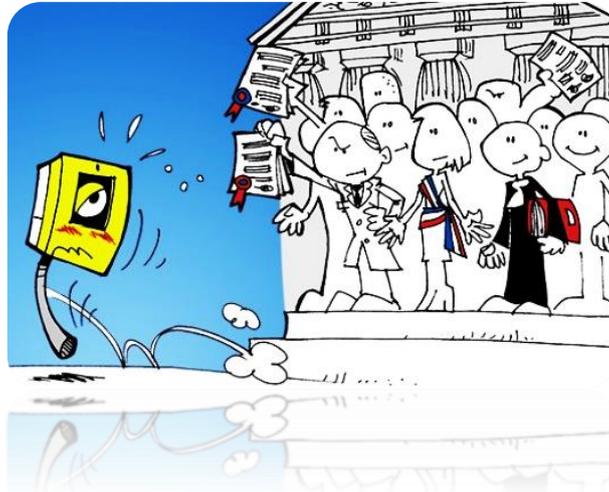


Linky – La Cour d’appel Toulouse demande en référé à ENEDIS de poser des filtres



Linky. – Par deux ordonnances de référé rendues le 2 octobre 2019 par son Premier Président, la COUR D’APPEL de TOULOUSE, oblige la SA ENEDIS à poser des filtres contre les nouveaux courants porteurs en ligne (CPL) chez 13 personnes victimes d’électrohypersensibilité.

C’est une avancée contre la société ENEDIS qui prétendait – exclusivement à Toulouse – qu’il lui serait impossible d’exécuter une ordonnance qui l’avait condamnée à « *délivrer une électricité exempte de tout courant porteur en ligne de type Linky, notamment dans les fréquences comprises entre 35 kHz et 95 kHz* ».

Faute pour la SA ENEDIS de poser les filtres sous un mois, la Cour d’appel a précisé qu’elle prononcerait la radiation de l’appel que la société ENEDIS a interjeté contre sa condamnation du 12 mars 2019.

↳ Voir les deux ordonnances du Premier Président de la Cour d’appel de Toulouse du 2 octobre 2019 :

<https://Liu.re/linky/Refere-CA-Toulouse>

